Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2018 : procédure de consultation

Monsieur le directeur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative à des modifications de cinq ordonnances touchant le droit de l'environnement et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis à ce sujet.

Les commentaires détaillés et remarques particulières sur les articles ont été dûment retranscrits sur les formulaires électroniques proposés que vous trouverez en pièces jointes. Nous désirons tout de même relever certains points qui ont été repris ci-dessous.

Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)

Cette modification de l'ordonnance est conséquente et nous pensons qu'il est indispensable qu'elle soit précédée d'une campagne d'information ciblée sur le contrôle des chauffages au bois. Avec la stratégie énergétique 2050 nous voulons favoriser les énergies locales et renouvelables, comme le bois, il faut donc bien expliquer à la population que l'OPair ne va pas freiner cette volonté, mais seulement permettre d'utiliser cette énergie de la manière la plus efficace et durable possible.

Le renforcement de l'OPair va permettre d'améliorer encore la qualité de l'air en Suisse. L'effet le plus important sera dû certainement aux contrôles de tous les chauffages au bois ainsi qu'aux nouvelles limites fixées pour les chaudières au gaz, mazout et bois. Nous appuyons qu'en ce qui concerne les petites installations fonctionnant au bois comme les poêles, cheminées, potagers et fourneaux les contrôles se limitent à une inspection visuelle.

Par contre, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu l'introduction dans cette révision de l'OPair d'une valeur limite en rendement pour les chaudières à bois. Ce n'est pas parce que ce combustible est local et renouvelable qu'il peut être gaspillé dans des installations peu performantes.

Principalement pour des questions de simplification administrative, mais aussi pour des raisons d'équité de traitement entre tous les combustibles utilisés pour se chauffer, nous voulons que la périodicité des contrôles soit identique pour tous les chauffages. Nous proposons une périodicité de 3 ans pour les chauffages au bois, mazout et gaz.

En ce qui concerne l'application de ces nouvelles prescriptions, il faut noter qu'elles demanderont des efforts supplémentaires du service compétent pour mettre en place le contrôle systématique des chauffages au bois de puissance inférieure à 70 kW. De même, la nouvelle procédure d'agrément des sociétés auxquels les autorités peuvent déléguer les contrôles des rejets atmosphériques des industries va dans le bon sens, mais elle contribuera aussi à un alourdissement des tâches à charge du canton. Une des solutions pour faire face à cela consistera vraisemblablement en une augmentation de la délégation de certaines tâches à des entreprises privées.

Même si ces nouvelles prescriptions vont dans le bons sens, il faut être conscient que leur impact sur certains propriétaires d'installations, s'il est difficilement chiffrable, sera certainement important. Dans notre canton, nous arrivons au terme des assainissements des chauffages au gaz et au mazout ordonnés suite à la modification de l'OPair en 2004. Une partie importante des assainissements ont été réalisés par le changement des brûleurs sur les chauffages. Avec les nouvelles normes en termes de pertes par les effluents gazeux, ces installations devront de nouveau être modifiées.

Les propriétaires de cheminées, poêles et divers fourneaux à bois devront s'acquitter des frais des nouveaux contrôles qui seront certes relativement légers, mais ceux ayant une chaudière au bois centralisée seront impactés plus fortement à cause des contrôles de combustion, puis, certainement pour une proportion importante, dans l'adaptation ou le changement de leurs installations qui ne satisferont pas aux normes de l'OPair.

Pour la qualité de l'air, l'obligation d'utiliser du mazout « Eco » pour tous les chauffages au mazout est une bonne chose, et nous appuyons le fait que cette mesure entre en vigueur dans un délai transitoire de 5 ans, ce qui permettra au secteur de production de s'adapter à cette nouvelle prescription.

La qualité de l'air est une problématique environnementale et de santé publique. La mise en place de la norme de l'OMS pour les poussières plus petites que 2.5 µm (PM2.5) est importante pour la protection de la population. En plus de la valeur limite annuelle des PM2.5, il faudrait aussi introduire une valeur limite journalière, comme le préconise l'OMS.

Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Le canton de Neuchâtel accueille avec beaucoup de satisfaction la proposition de modification de l'OPB visant à prolonger la période du versement des subventions fédérales jusqu'au 31 décembre 2022.

Par contre, nous estimons que les crédits mis à disposition des cantons seront probablement insuffisants de sorte qu'il est nécessaire de les augmenter afin que l'ensemble des projets présentés par les cantons puissent bénéficier de la contribution fédérale.

Par ailleurs, le système de répartition des contributions fédérales n'étant pas encore connu, nous attirons votre attention sur le fait que le canton de Neuchâtel, qui privilégie habituellement les mesures à la source, possède également un réseau important de routes cantonales situé à des altitudes supérieures à 800 mètres qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtements phono-absorbants. Pour cette raison et bien que considérant que les mesures à la source doivent être privilégiées, nous souhaitons qu'il soit également tenu compte de cette contrainte dans la définition du système de répartition des contributions fédérales.

Enfin, la lutte contre le bruit demeurant une tâche permanente, nous vous invitons d'ores et déjà à étudier la poursuite du versement d'une participation fédérale après 2022, notamment au travers du plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores (postulat 15,3840 G. Barazzone) qui devra être mis en place par la Confédération.

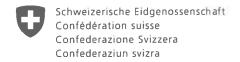
En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 août 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, L. FAVRE S. DESPLAND

Annexes: 4 questionnaires dûment remplis



Referenz/Aktenzeichen: Q121-2251

Lärmschutz-Verordnung (LSV) / Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) / Ordinanza contro l'inquinamento fonico (OIF)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

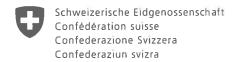
Organisation / Organisation / Organizzazione	Service des ponts et chaussées (NE)
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	SPCH
Adresse / Adresse / Indirizzo	Rue JL. Pourtalès 13, 2000 Neuchâtel
Name / Nom / Nome	Stéphane Küffer
Datum / Date / Data	25 juillet 2017

2 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Le canton de Neuchâtel accueille avec beaucoup de satisfaction la propos subventions fédérales jusqu'au 31.12.2022.	sition de modification de l'OPB visant à prolonger la période du versement des
Par contre, nous estimons que les crédits mis à disposition des cantons se afin que l'ensemble des projets présentés par les cantons puissent bénéfic	eront probablement insuffisants de sorte qu'il est nécessaire de les augmenter cier de la contribution fédérale.
châtel, qui privilégie habituellement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures à la source, possède égal rieures à 800m qu'il ne sera pas possible d'assainir par le biais de revêtement les mesures de la complexitation de la c	les encore connu, nous attirons votre attention sur le fait que le canton de Neu- lement un réseau important de routes cantonales situé à des altitudes supé- nents phono-absorbants. Pour cette raison et bien que considérant que les me- ement tenu compte de cette contrainte dans la définition du système de répartition
	invitons d'ores et déjà à étudier la poursuite du versement d'une participation pour diminuer les nuisances sonores (postulat 15,3840 G. Barazzone) qui devra
0: 10: -: 1	Triptimmung / Approving / Approving
Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden?	□ Zustimmung / Approuvé / Approvazione
Êtes-vous d'accord avec le projet ? Siete d'accordo con l'avamprogetto?	☑Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione☐Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione☐Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione
	Mulerinung / Rejete / Disapprovazione

2.1 Bemerkungen zu den Artikeln / Remarques sur les articles / Osservazioni sugli articoli

Artikel / Article / Articolo	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Art. 21 Abs. 1 Art. 21, al. 1 Art. 21 cpv. 1		Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 21 Abs. 3 Art. 21, al. 3 Art. 21 cpv. 3	⊠Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 23 Abs. 3 Art. 23, al. 3 Art 23 cpv. 3	⊠Ja / oui / sì □Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 48a Art. 48a Art. 48a	⊠Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.



Referenz/Aktenzeichen: Q121-2249

Verordnung über die Pärke von nationaler Bedeutung (PäV) / Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) / Ordinanza sui parchi d'importanza nazionale (OPar)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

Organisation / Organisation / Organizzazione	Service de la faune, des forêts et de la nature
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	SFFN
Adresse / Adresse / Indirizzo	Rue du Premier-Mars 11, 2108 Couvet
Name / Nom / Nome	Philippe Jacot-Descombes
Datum / Date / Data	27 juillet 2017

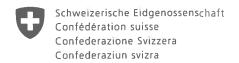
2 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Nous n'avons pas de remarque à formuler.		
Trought at one pad do formarque a formation.		
Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden?	☑ Zustimmung / Approuvé / Approvazione	
Êtes-vous d'accord avec le projet ?	☐ Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione	
Siete d'accordo con l'avamprogetto?	☐Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione	
	□Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione	

2/3

2.1 Bemerkungen zu den Artikeln / Remarques sur les articles / Osservazioni sugli articoli

Artikel / Article /	Zustimmung / approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Articolo	Approvazione		
Art. 16 Abs. 3 ^{bis}	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 16, al. 3 ^{bis}	☐Teilweise / partielle / parziale		
Art. 16 cpv. 3bis			
Art. 17 Abs. 1 Bst cbis	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 17, al. 1, let. c ^{bis}	□Teilweise / partielle / parziale		
Art. 17 cpv. 3 ^{bis}			
Art. 17 Abs. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 17, al. 4	☐Teilweise / partielle / parziale		
Art. 17 cpv. 4			
Art. 24 Bst. b	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 24, let. b	☐Teilweise / partielle / parziale		
Art 24 lett. b			
Art. 28 Abs 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.	Klicken Sie hier, um Text einzugeben.
Art. 28, al. 3	☐Teilweise / partielle / parziale		
Art. 28 cpv. 3			



Referenz/Aktenzeichen: Q103-0717

Luftreinhalte-Verordnung (LRV) / Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) / Ordinanza contro l'inquinamento atmosferico (OIAt) Energieverordnung EnV / Ordonnance sur l'énergie (OEne) / Ordinanza sull'energia (OEn)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

Organisation / Organisation / Organizzazione	Service de l'énergie et de l'environnement (NE)
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	SENE
Adresse / Adresse / Indirizzo	Rue du Tombet 24, 2034 Peseux (NE)
Name / Nom / Nome	François Gretillat / Denis Jeanrenaud / Marc Schaffner
Datum / Date / Data	25 juillet 2017

2 Luftreinhalte-Verordnung LRV / Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) / Ordinanza contro l'inquinamento atmosferico (OIAt)

2.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Cette modification de l'ordonnance est conséquente et nous pensons qu'il est indispensable qu'elle soit précédée d'une campagne d'information ciblée sur le contrôle des chauffages au bois. Avec la stratégie énergétique 2050 nous voulons favoriser les énergies locales et renouvelables, comme le bois, il faut donc bien expliquer à la population que l'OPair ne va pas freiner cette volonté, mais seulement permettre d'utiliser cette énergie de la manière la plus judicieuse possible.

Le renforcement de l'OPair va permettre d'améliorer la qualité de l'air en Suisse. L'effet le plus important sera dû certainement aux contrôles de tous les chauffages au bois ainsi qu'aux nouvelles limites fixées pour les chaudières au gaz, mazout et bois. Nous appuyons qu'en ce qui concerne les petites installations fonctionnant au bois comme les poêles, cheminées, potagers et fourneaux les contrôles se limitent à une inspection visuelle. Par contre, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu l'introduction dans cette révision de l'OPair d'une valeur limite en rendement pour les chaudières à bois. Ce n'est pas parce que ce combustible est local et renouvelable qu'il peut être gaspillé dans des installations peu performantes.

Principalement pour des questions de simplification administrative, mais aussi pour des raisons d'équité de traitement entre tous les combustibles utilisés pour se chauffer, nous voulons que la périodicité des contrôles soit identique pour tous les chauffages. Nous proposons une périodicité de 3 ans pour les chauffages au bois, mazout et gaz.

En ce qui concerne l'application de ces nouvelles prescriptions, il faut noter qu'elles demanderont des efforts supplémentaires à notre service pour mettre en place le contrôle systématique des chauffages au bois de puissance inférieur à 70 kW. Il y a aussi quelques incertitudes dans la délégation de compétence pour effectuer ces contrôles, car la formation de professionnels agréés n'est actuellement pas en place et il n'y a pas pour l'instant d'analyseur agréé par le METAS pour réaliser ces mesures, en tous cas en ce qui concerne les poussières.

La nouvelle procédure d'agrément des sociétés auxquels les autorités peuvent déléguer les contrôles des rejets atmosphériques des industries va dans le bon sens, mais elle contribuera aussi à un alourdissement des tâches de notre service.

En ce qui concerne l'impact des nouvelles prescriptions sur les propriétaires d'installations, s'il est difficilement chiffrable, il sera certainement important. Dans notre canton, nous arrivons au terme des assainissements des chauffages au gaz et au mazout ordonnés suite à la modification de l'OPair en 2004. Une partie importante des assainissements ont été réalisés par le changement des brûleurs sur les chauffages. Avec les nouvelles normes en termes de pertes par les effluents gazeux, ces installations devront de nouveau être modifiées, et certainement complètement changées. Les propriétaires de cheminées, poêles et divers fourneaux à bois devront s'acquitter des frais des nouveaux contrôles qui seront certes relativement léger, mais ceux ayant une chaudière au bois centralisée seront impactés plus lourdement à cause des contrôles de combustion, puis, certainement pour une proportion importante, dans l'adaptation ou le changement de leurs installations qui ne satisferont pas aux normes de l'OPair.

Les nouvelles normes prévues à l'annexe 2 pour les installations fabriquant des enrobés pour la couverture des routes devraient avoir la souplesse nécessaire pour que l'utilisation d'enrobé recyclé soit toujours possible dans des proportions conséquentes.

Pour la qualité de l'air, l'obligation d'utiliser du mazout « Eco » pour tous les chauffages au mazout est une bonne chose, et nous appuyons le fait que cette

mesure entre en vigueur dans un délai transitoire de 5 ans, ce qui permettra au secteur de production de s'adapter à cette nouvelle prescription.

La reprise du règlement (UE) 2016/1628 pour l'ensemble des machines et appareils équipés d'un moteur à combustion sans homologation routière est très bien reçue. L'arrivée, par étape, des moteurs de "phase V" permettra de simplifier et d'homogénéiser les contrôles de ces machines et appareils.

La qualité de l'air est une problématique environnementale et de santé publique. La mise en place de la norme de l'OMS pour les poussières plus petites que 2.5 µm (PM2.5) est importante pour la protection de la population. En plus de la valeur limite annuelle des PM2.5, il faudrait aussi introduire une valeur limite journalière, comme le préconise l'OMS. La nouvelle génération des appareils de mesure des poussières fines mesure simultanément les PM10 et les PM2.5. Par le renouvellement naturel de ces appareils, la mesure de la nouvelle norme PM2.5 sera assurée sans frais supplémentaire.

Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden (LRV)?	□Zustimmung / Approuvé / Approvazione
Êtes-vous d'accord avec le projet (OPair) ?	☑ Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione
Siete d'accordo con l'avamprogetto (OIAt)?	☐Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione
	□Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione

2.2 Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / Remarques sur les articles et annexes / Osservazioni sugli articoli e gli allegati

Artikel / Article / Articolo	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Kapitel 1 bis 4 LRV / Cha	apitre 1 à 4 OPair / Capitolo 1 a 4 O	lAt	
Art. 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale		
Art. 13	□Ja / oui / sì ☑Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale	Fréquence de contrôle de 3 ans identique pour tous les types de chauffages.	Simplification du suivi administratif du con- trôle des chauffages et équité de traitement des combustibles utilisés pour se chauffer
Art. 13a	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale		Il sera enfin possible de définir avec une base légale quelles sont les entreprises qui peuvent réaliser des contrôles des effluents gazeux des entreprises.
Art. 14			
Art. 19b	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Art. 20	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Art. 20b	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale		Nous approuvons le remplacement du terme "engins de travail" par "machines et appareils équipés d'un moteur à combustion". Par contre, nous demandons que cette nouvelle appellation n'inclue pas les appareils utilisés pour les loisirs (tondeuses à gazon, mini-groupes électrogène,) Il faut définir un seuil de puissance minimum.

Artikel / Article / Articol	o Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Kapitel 1 bis 4 LRV /	Chapitre 1 à 4 OPair / Capitolo 1 a 4	4 OIAt	
Art. 20c			
Art. 20d			
Art. 20e	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / r ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Art. 36			
Art. 37	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / r ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Art. 42a	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / r □ Teilweise / partielle / parziale	1	
III und / et / e V: ViPaV / OPPEtr / OIP	□ Ja / oui / sì □ Nein / non / r PE □ Teilweise / partielle / parziale		
IV: Übergangsbestim- mungen / Dispositions transitoires / Disposizio transitorie	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / r □Teilweise / partielle / parziale oni		Le délai de 5 ans avant l'obligation d'utiliser de l'huile de chauffage extra-légère Eco permettra au secteur de production de s'adapter
			- management days
Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
	xe 1 OPair / Allegato 1 OIAt		
Ziff. / Chiff. / N. 72	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 81	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 83	☐ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Anhang 2 LRV / Anne	xe 2 OPair / Allegato 2 OIAt		
Inhaltsübersicht /	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
	exe 2 OPair / Allegato 2 OIAt		
	☐ Teilweise / partielle / parziale		
Table des matières / Sommario	Tellweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 14	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		Permettra d'appliquer de manière uniforme en Suisse les prescriptions pour ce genre d'installation
Ziff. / Chiff. / N. 141	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 142	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 143	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 144	□Ja / oui / sì □Nein / non / no ☑ Teilweise / partielle / parziale	Si cette valeur limite a été déterminée par un groupe d'expert, elle est donc atteignable, cependant il ne faudrait pas qu'elle empêche l'utilisation de matériaux recyclés. Il faudrait que l'autorité puisse fixer plus librement la valeur limite moins sévère à l'alinéa 3, au cas par cas.	Suivant le procédé utilisé, la quantité d'enrobé recyclé sera limitée par cette nouvelle limite.
Ziff. / Chiff. / N. 145	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 146			
Ziff. / Chiff. / N. 147	□Ja / oui / sì □Nein / non / no ☑ Teilweise / partielle / parziale	Prévoir des dérogations au suivi des mesures en continu selon l'article 15 OPair	Nous avons l'expérience de mesures en continu sur des installations qui fonctionnent en continu (Raffinerie, cimenterie, UIOM). Pour les fabricants d'enrobés la situation est tout autre : fabrication sporadique, avec démarrage et arrêts fréquents, l'article 15 OPair sera difficilement respecté
Ziff. / Chiff. / N. 29			
Ziff. / Chiff. / N. 291	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 2 LRV / Ann	exe 2 OPair / Allegato 2 OIAt		
Ziff. / Chiff. / N. 514	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 726	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 822	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 832	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 87	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		Permettra de prendre en considération des
	☐Teilweise / partielle / parziale		solutions intéressantes du point de vue tech-
			nique et en termes d'émissions de polluants
			qui ne correspondent pas à la lettre à alinéa
			2 du chiffre 87
Ziff. / Chiff. / N. 88	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 3 LRV / Ann	exe 3 OPair / Allegato 3 OIAt		
Ziff. / Chiff. / N. 1	☑ Ja/oui/sì □Nein/non/no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 22	☑ Ja / oui / sì □Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		Nettement plus compréhensible que la for-
	☐Teilweise / partielle / parziale		mulation actuelle!
Ziff. / Chiff. / N. 411	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 412	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 413	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 414	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
	nexe 3 OPair / Allegato 3 OIAt		ACCUSE OF THE STATE OF THE STAT
Ziff. / Chiff. / N. 415	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no☐ Teilweise / partielle / parziale	Coloration différente du mazout "eco" du mazout "euro", analogue à ce qui se fait pour différencier le diesel du mazout	Cette obligation du mazout "eco" dans les chauffages classique va dans le bon sens, mais il sera difficile pour les autorités de le vérifier.
Ziff. / Chiff. / N. 421	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 5	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 511	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 512	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 522	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 523	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 524	☐ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 525	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no ☐ Teilweise / partielle / parziale	Il devrait y avoir un chiffre 526 (ou 52X) analogue aux chiffres 414 et 63 qui traite des pertes par les effluents gazeux des chaudières à bois. Pour débuter nous proposons une limite à 15 %.	Ce n'est pas parce que le bois est un com- bustible local et renouvelable qu'il doit être gaspillé dans des installations peu perfor- mantes.
Ziff. / Chiff. / N. 61	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 62	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 63	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 7	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □Teilweise / partielle / parziale		

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 4 LRV / Anne	xe 4 OPair / Allegato 4 OIAt		
Ziff. / Chiff. / N. 1	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 211	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 212	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 31	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 41	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 42	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	La recommandation d'exécution devra aussi	
	□Teilweise / partielle / parziale	intégrer les moteurs à combustion utilisés dans	
		les loisirs.	
Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 5 LRV / Anne	xe 5 OPair / Allegato 5 OIAt		
Ziff. / Chiff. / N. 11	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no	Coloration différente du mazout "eco" du ma-	Cette obligation du mazout "eco" dans les
	☐Teilweise / partielle / parziale	zout "euro", analogue à ce qui se fait pour	chauffages classique va dans le bon sens,
		différencier le diesel du mazout	mais il sera difficile pour les autorités de le
			vérifier.
Ziff. / Chiff. / N. 11 ^{bis}	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 41	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	□Teilweise / partielle / parziale		
Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 7 LRV / Anne	xe 7 OPair / Allegato 7 OIAt		
Immissionsgrenzwerte	<u> </u>	Introduire une valeur limite journalière, comme	
/ Valeurs limites	☐Teilweise / partielle / parziale	le préconise l'OMS.	

Referenz/Aktenzeichen: Q103-0717

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 7 LRV / Anr	exe 7 OPair / Allegato 7 OIAt		
d'immission / Valori			
limite d'immissione			

- 3 Energieverordnung EnV / Ordonnance sur l'énergie (OEne) / Ordinanza sull'energia (OEn)
- 3.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

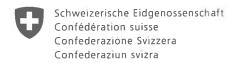
Klicken Sie hier, um Text einzugeben.		
Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden (EnV)?	X Zustimmung / Approuvé / Approvazione	
Êtes-vous d'accord avec le projet (OEne) ?	☐ Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione	

Siete d'accordo con l'avamprogetto (OEn)?

3.2 Bemerkungen zu den Anhängen / Remarques sur les annexes / Osservazioni sugli allegati

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione	
Numero	Approvazione			
Anhang 2.28 EnV / Annexe 2.28 OEne / Allegato 2.28 OEn				
Ziff. / Chiff. / N. 1	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 2	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale		_	
Ziff. / Chiff. / N. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 5	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
., .,				
Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione	
Numero	Approvazione			
Anhang 2.29 EnV / Ar	nnexe 2.29 OEne / Allegato 2.29 OE	n		
Ziff. / Chiff. / N. 1	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 2	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	□Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 5	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	☐Teilweise / partielle / parziale			
Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione	
Numero	Approvazione			
Anhang 2.30 EnV / Ar	nnexe 2.30 OEne / Allegato 2.30 OE	n		
Ziff. / Chiff. / N. 1	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no			
	□Teilweise / partielle / parziale			
Ziff. / Chiff. / N. 2	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no			

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 2.30 EnV /	Annexe 2.30 OEne / Allegato 2.30	OEn	
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 3	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		
Ziff. / Chiff. / N. 5	☑ Ja / oui / sì ☐ Nein / non / no		
	☐Teilweise / partielle / parziale		



Referenz/Aktenzeichen: Q121-2250

Gewässerschutzverordnung (GSchV) / Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) / Ordinanza sulla protezione delle acque (OPAc)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

polg@bafu.admin.ch

Organisation / Organisation / Organizzazione Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	Service de l'énergie et de l'environnement (NE) SENE
Adresse / Adresse / Indirizzo	Rue du Tombet 24, 2034 Peseux (NE)
Name / Nom / Nome	Isabelle Butty
Datum / Date / Data	25 juillet 2017

2 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Les conséquences soit financières soit au niveau d'une augmentation des tâches peuvent être considérées comme inexistantes		
	·	
Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden?		
Êtes-vous d'accord avec le projet ?	☐ Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione	
Siete d'accordo con l'avamprogetto?	☐ Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione	
	□ Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione	

2.1 Bemerkungen zu den Anhängen / Remarques sur les annexes / Osservazioni sugli allegati

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Anhang 2 GSchV/	Annexe 2 OEaux / Allegato 2 OPAc	11 4444 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	
Ziff. 12 Abs. 4 Chiff. 12, al. 4 N. 12 cpv. 4	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no □ Teilweise / partielle / parziale	.aucune	La précision des mesures des températures au centième de degrés est très difficile ou impossible nous sommes largement dans le domaine de l'incertitude de la mesure.
Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione

Ziffer / Chiffre /	Zustimmung / Approbation /	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Numero	Approvazione		
Anhang 3.3 GSchV	Annexe 3.3 OEaux / Allegato 3.3	3 OPAc	
Ziff. 21 Abs. 1	☑ Ja/oui/sì □Nein/non/no	o aucune	aucune
Chiff. 21, al. 1	☐Teilweise / partielle / parziale		
N. 72 cpv. 1			15.17
Ziff. 21 Abs. 4 Bst. a	☑ Ja / oui / sì □ Nein / non / no	o . aucune	aucune.
und b	☐Teilweise / partielle / parziale		
Chiff. 21, al. 4, let. a			
et b		T T	
N. 21 cpv. 4 lett. a e			
b			